



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 015-21 C

Objet : RD - Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2021-2026

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Catherine Mainier

Michel Dyen - Alain Saurel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 015-21 C

objet **RD - Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2021-2026**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'en tant que membre du CISALB à qui Grand Chambéry a délégué la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Grand Chambéry est appelé à se prononcer sur le PAPI 2021-2026.

Le territoire Chambéry-Aix-les-Bains constitue un des 31 TRI (territoires à risques importants d'inondation) du bassin Rhône-Méditerranée, les enjeux exposés aux inondations étant très importants et justifiant une action volontariste à court terme de la part du CISALB. En effet, en cas de crue centennale, on dénombre 15 000 personnes, 10 000 habitations et 17 500 emplois en zone inondable. En cas de défaillance des digues, ces chiffres passent respectivement à 40 000 personnes, 17 000 habitations et 45 000 emplois.

La démarche contractuelle PAPI, créée en 2003, est l'outil le mieux adapté pour traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Le PAPI est une démarche bien ancrée dans le territoire, avec déjà deux contrats réalisés : un de 15 M€ (2003-2010) et un de 25 M€ (2010-2016).

La démarche pour un 3^e PAPI a démarré par une première étape, dite de PAPI d'intention, qui s'est déroulée sur deux ans (2019 et 2020). Cette phase d'études a permis :

- de dimensionner et de chiffrer les travaux de protection prioritaires pour protéger les personnes et les biens les plus exposés,
- d'évaluer le coût/bénéfice de ces travaux afin de démontrer leur caractère économiquement justifiable,
- d'anticiper en amont des projets pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux (nature, usagers, riverains, etc.) et vérifier qu'ils apportent une plus-value écologique forte,
- de proposer des actions concrètes pour améliorer la résilience du territoire, c'est-à-dire le retour à la normale après une inondation,
- de définir des méthodes de travail pour que le risque d'inondation soit mieux pris en compte dans les projets d'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- de concevoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations et des entreprises situées dans des secteurs ne pouvant pas être protégés par des travaux collectifs à moyen ou long termes,
- de bâtir une stratégie cohérente au regard de la connaissance des phénomènes d'inondation, des enjeux exposés, de leur vulnérabilité, des solutions techniques envisageables, des gains écologiques attendus, des impacts socio-économiques, des moyens humains et financiers nécessaires,
- de faire adhérer les élus du CISALB et des EPCI membres à la démarche,
- de consulter les associations (usagers, environnement) et, plus généralement, le grand public sur le contenu et la stratégie de cette démarche.

La stratégie d'actions est fondée sur cinq objectifs majeurs :

- se préparer : améliorer la résilience du territoire,
- ne pas aggraver : prendre en compte le risque inondation et les milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire,
- protéger et restaurer : gérer les systèmes d'endiguement avec une ambition forte de restauration écologique des milieux aquatiques,
- se protéger : protéger la population en privilégiant la réduction de la vulnérabilité,
- être efficient : consolider la gouvernance GEMAPI.

Le PAPI 2021-2026 propose 36 fiches actions pour un montant global de 18 744 000 €HT, avec une aide financière de l'Etat de 9 347 000 € et de l'Agence de l'eau de 3 352 000 € (déjà contractualisée dans le Contrat de bassin versant signé le 3 juillet 2019). L'autofinancement du CISALB est de 5 800 000 €.

Le CISALB est maître d'ouvrage de 18 144 000 €HT sur six ans.

Grand Chambéry et Grand Lac sont maîtres d'ouvrage des travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs équipements d'eau potable et d'assainissement (50 000 €).

La synthèse non technique jointe à la présente délibération permet d'apprécier les enjeux, les objectifs ainsi que le contenu des actions du programme d'actions. Les actions sont classées par axe.

Axe 0 : Animation et gouvernance du programme d'actions (780 000 €)

Cette action assure le financement d'une partie des agents actuels du CISALB affectés sur cette mission d'animation et de gouvernance du PAPI, à hauteur de 50 % d'un plafond de 130 000 € par an. Un agent sera dédié spécifiquement à l'animation du programme de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Au total, ce sont environ 3 ETP (ingénieurs, techniciens, agents des finances et des marchés publics) qui seront imputés sur cette ligne budgétaire.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (149 000 €)

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations (65 000 €)

Axe 3 : Alerte et gestion de crise (20 000 €)

Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme (10 000 €)

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (600 000 €)

Le montant de 600 000 € sur six ans est pris en charge par les propriétaires et les entreprises de moins de 20 salariés engagés dans des travaux de réduction de vulnérabilité, avec des aides respectives de l'Etat de 80 % et 20 %.

Axe 6 : Gestion des écoulements (15 900 000 €)

Ce montant comprend les travaux de quatre opérations majeures :

- confortement des digues et restauration écologique de l'Hyères : 3 500 000 € (contribution de Grand Chambéry : 700 000 €HT),
- travaux hydrauliques et écologiques du Nant Petchi – 3^e tranche : 1 800 000 € (contribution de Grand Chambéry : 650 000 €HT),
- confortement des digues et restauration écologique de la Laysse aval : 8 200 000 € (contribution de Grand Lac et Grand Chambéry : 2 050 000 €HT),
- bassins d'écêtement les Garins et la Chaudanne : 1 750 000 € (contribution de Grand Lac : 875 000 €HT).

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique (1 200 000 €)

Vu les statuts de Grand Chambéry et du CISALB,

Vu la délibération du Comité syndical du CISALB du 25 janvier 2021 relative à l'approbation du PAPI 2021-2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le Programme d'actions de prévention des inondations 2021-2026 piloté par le CISALB,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 015-21 C

Objet de l'acte : RD - Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
2021-2026

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) : synthèse PAPI

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24892H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24892H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au